Bien Cher Tous

Comme vous le savez déjà , le terrain ou le Trial Club de Seyssuel (38200 Isère) pratiquait son entraînement dans la Région Lyonnaise a été longtemps menacé d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour protéger une toute petite fleur , la «Gagée des Rochers» . Vous aviez d'ailleurs été nombreux (1500 en 3 semaines) à signer la pétition en ligne (les explications ici http://trialclubseyssuel.com)

Notre association , installée ici depuis 1990 , a toujours été consciente des enjeux environnementaux et a protégé cette espèce depuis 1995 date de sa découverte . Ceci fait d'ailleurs partie de nos Statuts et les «Verts» n'ont pas le MONOPOLE de la Protection de la Nature . De plus , les CONSTATS faits ont montré le développement de l'espèce puisqu'en 2011 , 3 nouvelles parcelles ont été identifiées .

Malgré nos remarques lors de l'enquête ouverte en Février 2013 , nos questions et demandes au Préfet de l'Isère , celui ci a écouté la voix de ses services (DDT) et des «demandeurs» les associations extrémistes/dogmatiques qui sévissent dans ce département (FRAPNA et Gère Vivante pour ne citer qu'elles) et a signé l'arrêté le 7 Juin 2013 .

Une fois de plus dans ce pays , on constate que certains fonctionnaires investis de pouvoirs excessifs les ... utilisent à des fins politiques .

Je rappelle en effet que les Français se sont prononcés massivement CONTRE la politique des «Verts» aux dernières élections présidentielles .

Le droit de légiférer est donné aux politiques (les élus) et aux citoyens (les votants) et en aucun cas à certains fonctionnaires qui ne sont là que pour APPLIQUER les lois et non JUGER / CONDAMNER un Club de Trial et une Population sur la base d'avis non fondés / justifiés . Bien entendu notre Club , associé au Comité de Défense des Coteaux de Seyssuel (CDCS) , va attaquer cet APPB au Tribunal Administratif (l'état se juge lui-même , encore une spécificité française ...) .

Malheureusement , comme vous vous en doutez , il nous faut JUSTIFIER au TRIBUNAL notre position avec une expertise de terrain et un avocat compétent dans ce domaine , et tout ceci coûte énormément d'argent , autour de $20.000\,\mathrm{C}$ en première évaluation (Expertise $6000\,\mathrm{C}$ Avocat $6000\,\mathrm{C}$ Cour Constitutionnelle $6000\,\mathrm{C}$ frais) .

Nous n'avons donc pas d'autre choix que de solliciter votre générosité pour une participation morale et financière à la défense de ce Club et de la Moto en France (quelle soit verte ou non) . Ce faisant vous ferez BARRAGE aux excès/abus de certains FONCTIONNAIRES à qui on donne beaucoup trop de POUVOIRS et qui en usent sans CONTROLE des citoyens .

Nous comptons sur vous en MASSE.

Signé Charles COUTARD 10 fois Champion de France de TRIAL Président-Fondateur du TCS

et Bernard BRAMONTE vice Président du TCS en charge du dossier Biotope.				
Bulletin de Soutien au Trial Club de Seyssuel				
Nom :				
Montant choisit (cochez la case correspondante)				
10€	20€	30€	50€	100€ et Plus

Chèque à l'ordre du TCS à envoyer à notre Trésorier Patrick Bordin-Viollet - 535 Le Goutarin – 38150 VERNOZ - 04 74 84 44 63